

# Fédération syndicale **SUD**

Place Chauderon 5 1003 – [www.sud-vd.ch](http://www.sud-vd.ch) – sud-vd@bluewin.ch

*Aujourd'hui, le Service des automobiles et de la navigation,  
demain le CHUV, l'école, la police et les prisons ?*

## **NON à la privatisation du SAN !**

### **Privatisation : MAUVAISE VOIE**

A une voix près, le Grand Conseil a décidé d'autonomiser le Service des automobiles et de la navigation (SAN). C'est un pas décisif vers sa privatisation. A l'avenir, le SAN fonctionnerait comme une entreprise privée. La même logique a été appliquée aux ex-Régies fédérales (PTT, CFF). On a vu le résultat : un service public transformé en entreprise fonctionnant selon la logique du profit ; des prix qui augmentent tandis que les prestations se détériorent et que le personnel est précarisé.

### *« Le contribuable va se faire tondre et financer la tondeuse »*

Une fois privatisé, le SAN devrait s'autofinancer. Qui paiera ? Alain Grangier, député libéral opposé à la privatisation, l'explique : « *Dans l'autonomisation du Service des automobiles, le contribuable va se faire tondre, et en plus il va financer la tondeuse !* ». Ce serait donc aux usagers/-ères de payer, et doublement. Le prix des prestations – contrôles de sécurité, permis de conduire, examens de conduite, vente des plaques – prendrait l'ascenseur. Et, pour les finances cantonales, la privatisation du SAN constituerait une perte de plusieurs dizaines de millions. Bref : les pertes seraient socialisées, les bénéficiaires privatisés !

### **Sécurité routière et normes écologiques : DANGER**

Le SAN assure une mission de sécurité publique : il veille à la sécurité des véhicules (voitures, camions, bateaux...) et de leurs occupants. Il remplit aussi des tâches d'autorité de police administrative. Vu la logique de profit qui serait imposée au SAN en cas de privatisation, rien ne garantirait le respect, par le futur Etablissement cantonal des véhicules, des normes écologiques.

### **« Privatisation = amélioration » : TROMPERIE**

Au cours des dernières années, les partisans de la privatisation du SAN ont tout fait – le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat en tête – pour couler le SAN en le privant des moyens financiers nécessaires à son bon fonctionnement. L'argument « privatisation = amélioration du SAN » n'a donc aucun fondement valable. Au contraire, seul le maintien du SAN au sein du service public permettra une amélioration de ses prestations.

### **Conditions de travail : DEMANTELEMENT**

La direction du SAN a annoncé son intention de revoir à la baisse les conditions de travail et de salaires du personnel. Il y aurait des licenciements et des suppressions de postes, de nouvelles méthodes de management du personnel seraient instaurées, puis étendues à d'autres secteurs. A la Poste, par exemple, le 13<sup>e</sup> salaire a été remis en cause. Il faut s'opposer à cette logique de précarisation qui touche tous les salarié-e-s.

### **UN CHOIX DE SOCIÉTÉ**

C'est le service public dans son ensemble qui est visé par la privatisation du SAN. Si celle-ci passe, l'offensive se poursuivra et de nouveaux pans du service public seront privatisés. La prochaine cible, c'est le CHUV... puis d'autres encore ! Nous sommes donc confronté-e-s à un véritable choix de société. Souhaite-t-on s'orienter vers une société où le service public est réduit à la portion congrue et dans laquelle les sociétés privées avides de profit assurent un nombre toujours plus important de prestations ? Ou bien veut-on défendre un Service Public capable de répondre aux besoins de la population ? Avec nous, faites le choix de l'intérêt général et du bien commun !

*Cet argumentaire n'engage que ses auteurs*